

**ARRÊTÉ DEP-2024-555 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION
COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 4 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS
OLÉOHYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES,**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2002 portant création de la mention complémentaire de niveau 4 Maintenance des installations oléohydrauliques et pneumatiques ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1001 conjoint nommant les présidents de jurys aux mentions complémentaires ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission de la mention complémentaire de niveau 4 Maintenance des installations oléohydrauliques et pneumatiques pour la session 2024 dans l'académie de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Julie ROUSSEL, inspectrice de l'Education nationale

Vice-président :

Monsieur Luc GALLOT, professionnel

Enseignants :

Monsieur Christophe OLIVEIRA

Monsieur Fabien WAGENFUHR

Professionnels :

Monsieur Aurélien THOMAS

Monsieur Fabien MOINAT

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER